Jean-Baptiste André Godin à monsieur Besson, 9 juillet 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation2 p. (413r, 414r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Besson, 9 juillet 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49358

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction9 juillet 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireBesson
Lieu de destinationGérardmer (Vosges)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméÀ la suite de sa visite à Guise et de sa lettre du 4 juillet précédent, Godin annonce à Besson qu'il peut lui trouver un emploi dans ses bureaux. Il l'interroge sur sa connaissance des opérations financières.

Mots-clés

Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49358?context=pdf

Paris le 7 Juillet 1[illegible]

Monsieur Lanon,

En suite de la visite que nous avons faite et de votre lettre du 1er, je crois pouvoir vous donner un exposé dans mes bureaux.

Je considère qu'il serait inutile de vous confier le gouvernement du Mexique qui y est refusé. Cela ne ferait plaisir dans cette province. Je vous indiquerai comment nous conserverons les avantages ou les dédommagements qu'il peut y avoir à faire des affaires aux différents créditeurs de banque dont je vous envoie le tableau ci-dessus.

1° Les effets acceptés en compte courant à tous échéances, inférieurs à 1 % au dedans ; inférieurs à 1 % au-dessus de la banque.

2° Les ordonnances d'effets tirés au banquier remises à nos agents comptables et payables à nos caisses, valeur de cette époque, intérêts comme ci-dessus.

3° Les ordonnances d'effets payables

à mon crédit, valeur au jour de la remise avec décompte des intérêts à 1 % au-dessus de la banque jusqu'à leur échéance, intérêts en ma faveur cours du taux de la banque.

2° Les remises acceptées en compte courant, intérêts à mon profit 1 ½ au-dessus de la banque commission 1 pour mille des mon débit.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49358?context=pdf